



 **06 30 58 73 15**

Auto-école des 4 pignons

1, Place de la fontaine 78770 Thoiry

PORTABLE : 06.30.58.73.15

Mail : autoecole4pignons@orange.fr

SARL au capital 7622 EUR

Siret N° 401 293 840 00013

Agréments : E 19 078 0015 0 – E 19 078 0025 0

N° D'activité 11788370078

PROCEDE DE POSITIONNEMENT

I. Le positionnement préalable :

- Le positionnement préalable est un bilan qui s'effectue lors d'un changement professionnel.
- Le périmètre va porter sur, en autres, vos compétences, vos acquis, vos expériences et vos desiderata.
- Le résultat aboutit à un parcours de formation personnalisé.
 - Questionnaire de positionnement : Cf ci-dessous
 - Évaluation sur un simulateur : Cf évaluation de départ au sein de l'auto-école
- Un bilan de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous seront transmis.

II. Le financement :

- Deux cas possibles :

A- Financement personnel :

- A vous d'assurer le financement directement ou indirectement par des organismes financiers

B- Financement via le CPF :

- Il est possible de mobiliser vos droits CPF pour obtenir le financement d'une formation de conduite pour les catégories B ou A sous certaines conditions :
 - Ne pas avoir de permis de conduire
 - L'obtention du permis de conduire doit contribuer à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
 - Ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
- Attestation sur l'honneur :
 - Il faut aussi respecter un certain formalisme : remplir l'attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » (Cf ci-dessous)
 - Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.

7. Projet :

Expériences professionnelles :	
Prescripteur :	
Besoins exprimés :	
Motivation pour suivre la formation :	
Objectif professionnel :	<ul style="list-style-type: none">- Projet professionnel : - Sécurisation Professionnel :
Positionnement par rapport aux pré-requis :	

**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte
personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A

- A1
- A2

Catégorie B

- B
- B1
- B96
- BE
- B78

Catégorie C

- C
- C1
- C1E
- CE

Catégorie D

- D
- D1
- D1E
- DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) :